

**COMMUNE DE MAXENT**  
**Ille-et-Vilaine**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 12**

**Présents : 9**

**Pouvoirs : 3**

**L'an deux mil seize, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur la Maire, Henri Doranlo.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2016**

**Présents :** Thierry ALBERT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Noëlle JULIEN, Jean-Luc RIDARD.

**Pouvoir :** Régis BERTHAULT à Henri DORANLO, Olivier JEHANNE à Thierry ALBERT, Didier RIDARD à Michel CHASLES

Maryvonne GARNIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

. Remboursement frais de déplacements des élus lors d'une formation.

Un avis favorable est donné.

**Communication des élus :**

. Thierry Albert, adjoint à la voirie en agglomération, indique que la voirie rue du Prélois est terminée, les enrobés viennent d'être faits.

. Henri Doranlo, maire, informe l'assemblée sur le montant des subventions accordées pour la réhabilitation du bâtiment « Médiathèque » et la construction du « Pôle Associatif ». Il évoque l'aménagement du terrain de pétanque et souligne que suite aux attentats de Bruxelles, les drapeaux français et européen sont en berne.

. Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, fait savoir qu'une réunion avec les intervenants des TAP a eu lieu pour dresser un bilan à mi-parcours. Quelques soucis notamment avec les jeunes enfants (bagarres).

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2016 : Adopté à l'unanimité.

Sommaire

2016/022. Désignation des Conseillers communautaires. Page 2

2016/023. Comptes administratifs 2015. Page 2

2016/024. Approbation des comptes de gestion 2015. Page 3

2016/025. Affectation des résultats 2015, reports. Page 3

2016/026. Réhabilitation d'un ouvrage existant en bibliothèque : construction d'un pôle associatif avec un réaménagement d'une place – Avenants Page 3

2016/027. Aménagement de trottoirs rue Pierre PORCHER – Travaux supplémentaires Page 4

2016/028. Subvention de fonctionnement pour un enfant scolarisé en CLIS. Page 4

2016/029. Frais de déplacement : Elus. Page 5

## 2016/022

### Conseillers communautaires : désignation

Lors de sa dernière séance du 24 février, le conseil municipal a validé la nouvelle répartition de la représentation des conseillers communautaires. Deux sièges au lieu de trois auparavant, sont attribués à la commune de Maxent.

La commune disposant de deux sièges, ceux-ci sont attribués aux deux conseillers communautaires sortants, à savoir : Henri Doranlo et Isabelle Couquiaud.

## 2016/023

### Comptes administratifs 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de madame Couquiaud délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 de la Commune, de l'Assainissement, dressés par Henri Doranlo, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

| COMMUNE              | FONCTIONNEMENT |            | INVESTISSEMENT |            | ENSEMBLE     |              |
|----------------------|----------------|------------|----------------|------------|--------------|--------------|
|                      | DÉPENSES       | RECETTES   | DÉPENSES       | RECETTES   | DÉPENSES     | RECETTES     |
| RESULTATS REPORTES   |                |            |                | 161 460,28 |              | 161 460,28   |
| OPERAT° EXERCICE     | 788 227,40     | 949 664,40 | 436 833,47     | 305 727,68 | 1 225 060,87 | 1 255 392,08 |
| TOTAUX               | 788 227,40     | 949 664,40 | 436 833,47     | 467 187,96 | 1 225 060,87 | 1 416 852,36 |
| RESULTATS CLOTURE    |                | 161 437,00 |                | 30 354,49  |              | 191 791,49   |
| RESTES A REALISER    |                |            | 268 326,53     | 237 972,04 | 268 326,53   | 237 972,04   |
| TOTAUX CUMULES       |                | 161 437,00 | 268 326,53     | 268 326,53 | 268 326,53   | 429 763,53   |
| RESULTATS DEFINITIFS |                | 161 437,00 |                |            |              | 161 437,00   |
|                      |                |            |                |            |              |              |
|                      |                |            |                |            |              |              |

| ASSAINISSEMENT       |                    |           |           |           |           |           |
|----------------------|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                      | DÉPENSES           | RECETTES  | DÉPENSES  | RECETTES  | DÉPENSES  | RECETTES  |
|                      | RESULTATS REPORTES |           |           | 13 346,77 |           | 13 346,77 |
| OPERAT° EXERCICE     | 15 827,53          | 28 110,92 | 17 873,00 | 25 823,62 | 33 700,53 | 54 124,48 |
| TOTAUX               | 15 827,53          | 28 110,92 | 31 219,77 | 25 823,62 | 47 047,30 | 54 124,48 |
| RESULTATS CLOTURE    |                    | 12 283,39 | 5 396,15  |           | 5 396,15  | 12 283,39 |
| RESTES A REALISER    |                    |           | 4 890,23  | 10 286,38 | 4 890,23  | 10 286,38 |
| TOTAUX CUMULES       |                    | 12 283,39 | 10 286,38 | 10 286,38 | 10 286,38 | 22 569,77 |
| RESULTATS DEFINITIFS |                    | 12 283,39 |           |           |           | 12 283,39 |

2° Constate, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Couquiaud, présidente, met aux voix les Comptes Administratifs 2015 :

- Commune : Votants : 10 - Pour 10

- Assainissement : Votants : 10 - Pour 10

## 2016/024

### Approbation des comptes de gestion 2015 dressés par monsieur Chobelet, receveur municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion du Receveur Municipal sont conformes aux comptes administratifs de Monsieur le Maire,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire met aux voix les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal :

- Commune : Votants 12 - Pour 12

- Assainissement : Votants : 12 - Pour 12

## 2016/025

### Affectation des résultats 2015 – Reports

Sur proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats des budgets comme suit :

- **budget communal** : excédent de fonctionnement 2015 de **161 437,00 €** affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 « résultat de fonctionnement reporté » pour la somme de 30 000,00 € et à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2016 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 131 437,00 €. L'excédent d'investissement, soit **30 354,49 €** est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif 2015 (arrondi au B.P. à 30 354,00 €).

- **budget assainissement** : excédent de fonctionnement 2015 de **12 283,39 €** affecté à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2016 « excédents de fonctionnement capitalisés (arrondi au BP 2016 en investissement à 12 283,00 €). Le déficit d'investissement 2015 de **5 396,15 €** est reporté à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement 2016 (arrondi au B.P. à 5 397,00 €).

## 2016/026

### Réhabilitation d'un ouvrage existant en bibliothèque – Construction d'un pôle associatif avec un réaménagement d'une place - Avenants

Après avoir pris connaissance des différents devis présentés et de l'avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes, valide les avenants proposés.

. lot n° 3 – Gros Œuvre – Entreprise VIGNON Constructions - avenant n° 2 :

plus-value de 714,33 € H.T.

Rappel du marché initial : 62 313,20 € H.T. Rappel du montant avenant n° 1 : 4 256,00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 67 283,53 € H.T

. lot n° 10 – Plafonds suspendus – Entreprise MANIVEL - avenant n° 1 :

plus-value de 124,00 € H.T.

Rappel du marché initial : 3 032,60 € H.T. Nouveau montant du marché : 3 156,60 € H.T

. lot n° 15 – Espaces verts – Brocéliande Paysage - avenant n° 3 : plus-value de 3 680,00 € H.T.  
(mise en place de dalles de schiste)

Rappel du marché initial : 14 377,95 € H.T. Rappel du montant avenant n° 1 : 524,85 € H.T.

Rappel du montant avenant n° 2 : 750,00 € H.T. Nouveau montant du marché : 19 332,80 € H.T

. lot n° 17 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Entreprise PAVOINE - avenant n° 2 : plus-value de 418,97 € H.T.

Rappel du marché initial : 68 346,96 € H.T. Rappel du montant avenant n° 1 : - 274,73 € H.T.

Nouveau montant du marché : 68 491,20 € H.T

#### 2016/027

#### **Aménagement de trottoirs rue Pierre PORCHER – Travaux supplémentaires**

Monsieur Albert, adjoint, explique que des travaux supplémentaires rue Pierre Porcher sont nécessaires suite à l'aménagement des trottoirs, à savoir : le passage de la caméra, la fourniture et la pose de P1, le terrassement et empiérement de chemins piéton.

Le devis estimatif est de 2 911,50 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 63 648,75 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Thierry Albert, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux travaux supplémentaires et au devis présenté.

#### 2016/028

#### **Subvention de fonctionnement pour un enfant de la commune scolarisé en CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)**

Un enfant de la commune est scolarisé en Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) à l'école Notre-Dame à Montfort sur Meu, pour l'année scolaire 2015/2016.

Conformément à la loi (article L212-8 modifié par la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004), l'école Notre-Dame de Montfort sur Meu demande une participation aux frais de scolarité de cet élève.

Après avoir pris connaissance de la demande de l'école Notre-Dame de Montfort sur Meu, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de participer aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de fournitures,
- fixe la participation de la commune comme suit pour l'école Notre Dame de Montfort :
  - . fonctionnement : 379,55 €
  - . fournitures : 50,00 €

2016/029

**Frais de déplacement : Elus**

Il est proposé que lors de déplacement d'un élu pour une formation en dehors du territoire communal, formation qui lui est destinée, que ces frais de déplacement lui soient remboursés, et ce au tarif en vigueur fixé par la Loi.

L'élu devra remettre pour se faire rembourser, les justificatifs suivants :

- la convocation ou une attestation de formation,
- une fiche de déplacement mentionnant le lieu, le nombre de kilomètres Aller/Retour,
- la carte grise du véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, les frais de déplacement des élus locaux leur soient remboursés dans le cadre d'une formation.

Aucune question diverse, le Maire clôt la séance.